

Comment Schyns va s'y prendre pour apporter du renfort en maternelle

ÉCOLE Une première vague de renfort arrivera dès l'année scolaire 2017-2018

► **Le Pacte d'excellence promet de renforcer l'encadrement en maternelle.**

► **En modifiant le ratio élèves/prof, la ministre compte engager de 300 à 400 personnes dès l'année prochaine.**

Loupé. Mercredi, le gouvernement de la Communauté française a tenté de s'accorder sur la réforme de la formation des enseignants. Comme exposé dans *Le Soir* d'hier, il se déchire sur son coût (qui inquiète le CDH) et les collaborations à créer entre hautes écoles et universités qui devront codiplômer les futurs profs.

Faute d'accord, la réforme a été remise, ainsi que la plupart des points de l'ordre du jour. Ceux-ci concernaient les premières mesures du Pacte d'excellence, dont le renforcement de l'encadrement en maternelle. L'adoption de ce point est conditionnée à l'approbation du décret sur la formation initiale, que le PS pose en préalable à l'exécution du Pacte.

S'agissant des maternelles, dont l'encadrement est jugé trop faible, le Pacte a fixé les grandes

lignes. Il parle de gonfler l'effectif de 1.100 unités, en 3 ans, à partir de septembre 2017. *Le Soir* a pu découvrir la manière avec laquelle Marie-Martine Schyns

(CDH), la ministre de l'Éducation, compte commencer à honorer ceci.

Dans l'enseignement, l'emploi est déterminé par le nombre

d'enfants. En maternelle, et au contraire des autres niveaux, le nombre d'enfants (et, donc, de profs) peut évoluer de façon permanente, vu que, en première

maternelle en tout cas, les enfants peuvent arriver à l'école à n'importe quel moment de l'année, dès qu'ils atteignent l'âge de 2,5 ans.

Actuellement, on a un droit à 1 emploi avec 19 élèves. On passe à 1,5 emploi à partir de 20. A 2 emplois à partir de 26. A partir d'ici, on va modifier les paliers. Désormais, on aura 2,5 emplois à partir de 36 élèves (au lieu de 40), 3 emplois à 46 (inchangé), 3,5 emplois à 62 (au lieu de 64), 4 emplois à 72 (contre 71), 4,5 emplois à 82 (contre 87), 5 emplois à 92 (contre 95), 5,5 emplois à 102 (contre 110), 6 emplois à 112 (contre 120), 6,5 emplois à 122 (contre 131), 7 emplois à 132 (contre 142), 7,5 emplois à 142 (contre 154), 8 emplois à 152 (contre 166), etc.

Un coût de 16,5 millions

Ces paliers nouveaux agiront dès septembre, donc. Ils devraient amener dans les écoles de 300 à 400 enseignants. Cela représente un investissement, en vitesse de croisière, de 16,5 millions. Ce n'est qu'un premier pas puisque 1.100 emplois en tout ont été promis et que le budget global dédié au maternel par le Pacte est de 50 millions. D'autres opérations suivront, donc. Elles permettront, outre d'encore renforcer le nombre de profs, d'engager d'autres personnels essentiels au maternel (puéricultrices, psychologues, soutiens à l'apprentissage de la 1^{re} langue...). ■

PIERRE BOUILLON